

Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe Conseil permanent

PC.JOUR/752 5 mars 2009

FRANÇAIS

Original: ANGLAIS

Présidence: Grèce

752ème SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL

1. Date: Jeudi 5 mars 2009

Ouverture : 10 h 10 Clôture : 12 h 10

2. Présidente : Ambassadrice M. Marinaki

3. <u>Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés</u>:

Point 1 de l'ordre du jour : MISSION DE L'OSCE EN SERBIE

Présidente, chef de la Mission de l'OSCE en Serbie (PC.FR/2/09 OSCE+), République tchèque-Union européenne (les pays candidats, à savoir la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Turquie ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et le Monténégro, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; l'Islande, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Géorgie, la Moldavie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/121/09), Norvège (PC.DEL/126/09), Fédération de Russie (PC.DEL/132/09 OSCE+), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/128/09), Croatie, Serbie (PC.DEL/124/09 OSCE+)

Point 2 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR LES DATES DE LA CONFÉRENCE

ANNUELLE D'EXAMEN DES QUESTIONS DE

SÉCURITÉ DE 2009

Présidente

<u>Décision</u>: Le Conseil permanent a adopté la Décision No 884 (PC.DEC/884) sur les dates de la Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité de 2009; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Turquie (déclaration interprétative, voir la pièce complémentaire à la décision)

Point 3 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

- a) Coopération entre le BIDDH et l'Assemblée parlementaire de l'OSCE en ce qui concerne l'observations des élections : République tchèque-Union européenne (la Croatie et la Turquie, pays candidats ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; ainsi que la Géorgie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/122/09), Norvège (également au nom du Canada, de l'Islande, du Liechtenstein et de la Suisse) (PC.DEL/127/09), Assemblée parlementaire de l'OSCE, Présidente
- b) Incident impliquant des tirs durant l'observation de la ligne de contact par le Représentant personnel de la Présidente en exercice pour la question du conflit dont la Conférence de Minsk de l'OSCE est saisie : Présidente (CIO.GAL/32/09 OSCE+), États-Unis d'Amérique (au nom des Coprésidents du Groupe de Minsk) (PC.DEL/129/09), République tchèque-Union européenne (les pays candidats, à savoir la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Turquie ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; ainsi que l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/123/09), Turquie, Arménie (PC.DEL/134/09 OSCE+), Azerbaïdjan (PC.DEL/125/09 OSCE+)
- c) Situation des droits de l'homme en Biélorussie : États-Unis d'Amérique (PC.DEL/133/09), Biélorussie, Fédération de Russie

Point 4 de l'ordre du jour : RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DE LA PRÉSIDENTE EN EXERCICE

- a) Allocution prononcée par la Présidente en exercice devant le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies le 27 février 2009 (CIO.GAL/29/09): Présidente
- b) Visite en Moldavie du Représentant spécial de la Présidente en exercice, l'Ambassadeur Charalampos Christopoulos, du 24 au 27 février 2009 : Présidente

Point 5 de l'ordre du jour : RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

- a) Annonce de la distribution du rapport du Secrétaire général (SEC.GAL/31/09 OSCE+): Secrétaire général
- b) Table ronde sur les femmes et la sécurité devant se tenir à Vienne le 11 mars 2009 : Secrétaire général (SEC.GAL/31/09 OSCE+)

Point 6 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

a) Questions de procédure : Présidente

- b) Élections législatives devant se tenir à Andorre le 26 avril 2009 : Andorre (PC.DEL/130/09)
- c) Exposition de photographies sur la lutte contre la traite des êtres humains : Biélorussie
- d) Réunion d'experts consacrée à un dialogue sur la sécurité européenne, devant se tenir à Vienne le 8 mai 2009 : Autriche (PC.DEL/131/09)
- e) Journée internationale de la femme le 8 mars 2009 : Fédération de Russie
- f) Mots d'adieu au Représentant permanent de la Géorgie auprès de l'OSCE, l'Ambassadeur Victor Dolidze : Présidente, doyen du Conseil permanent (Liechtenstein), Géorgie

4. <u>Prochaine séance</u>:

Vendredi 6 mars 2009 à 10 heures, Neuer Saal



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe Conseil permanent

PC.DEC/884 5 mars 2009

FRANÇAIS

Original: ANGLAIS

752ème séance plénière

PC Journal No 752, point 2 de l'ordre du jour

DÉCISION No 884 DATES DE LA CONFÉRENCE ANNUELLE D'EXAMEN DES QUESTIONS DE SÉCURITÉ DE 2009

Le Conseil permanent,

Prenant en considération la recommandation du Forum pour la coopération en matière de sécurité,

Décide que la Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité de 2009 se tiendra à Vienne les 23 et 24 juin 2009.

PC.DEC/884 5 mars 2009 Pièce complémentaire

FRANÇAIS

Original : ANGLAIS

DÉCLARATION INTERPRÉTATIVE AU TITRE DU PARAGRAPHE IV.1 A) 6 DES RÈGLES DE PROCÉDURE DE L'ORGANISATION POUR LA SÉCURITÉ ET LA COOPÉRATION EN EUROPE

Par la délégation de la Turquie :

« Merci, Madame la Présidente.

La Turquie souhaiterait faire la déclaration interprétative suivante au titre du paragraphe IV.1 A) 6 des règles de procédure de l'OSCE :

La Turquie s'est associée au consensus sur la décision concernant les dates de la Conférence annuelle d'examen des questions de sécurité de 2009 en se fondant sur l'idée que, si parmi les États participants, un accord se dégage concernant l'utilité et la nécessité de réunir la Conférence au niveau ministériel, des consultations ultérieures se tiendront pour convenir de dates appropriées qui permettraient la participation du plus grand nombre de ministres à la Conférence. Le Ministre turc des affaires étrangères ne sera peut-être pas en mesure d'assister à la Conférence aux dates mentionnées dans la décision du fait de son programme.

Je vous demanderais de bien vouloir joindre la présente déclaration interprétative au journal de ce jour.

Merci, Madame la Présidente. »